

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2874

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l137939	
Carlton Participations S.A	r.l
DRAGOON S.A	Panattoni Lux I S.à r.l
DRAGOON Spf S.A	Paramina Sàrl
Finepoint Capital Partners II S.à r.l 137926	Parques Luxco S.à r.l
GFRI 2010 S.à r.l	Peakside Two S.à r.l
Golding Capital Partners (Luxembourg)	PEF EBC Investment S.à r.l
S.à r.l	Pharaon S.A
Gosse-Boggian Peinture s.à r.l137952	Pharaon S.A
Grupo Wal-Mart S.à r.l	Polyusus Lux V S.à r.l
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l	Profiler S.A
JAS Forwarding Worldwide Luxembourg	Q Luxco Canada S.à r.l
	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à
Kival International S.C.A	r.l
Kival Spain S.C.A137951	Quinlan Private Ukmerges Client Holdings
Lafayette Housing Recovery Trust Mana-	S.à r.l
gement S.à r.l	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.
Laser Engineering S.à r.l	
Leopard Germany Master Holding Compa-	Rhapsody Investments (Europe) S.A 137913
ny S.à.r.l	Roproperties S. à r.l
Luxbroker S.à r.l	Royal Estate and Financial Investments
Macquarie European Vehicle Safety Hol-	S.A
dings 1 S.à r.l	Saint Aubin Développement S.A137910
Macquarie European Vehicle Safety Hol-	S.C.S.I. S.A
dings 2 S.à r.l	Shell Finance Luxembourg137914
Mava Sàrl137910	Sherood S.A
M.B.&A. s.à r.l	Shortlands Holding S.à r.l
M&M Associé	Sisvel International137913
MULTISERWIS - Niederlassung Luxem-	Skinprotect AG137912
burg	SP - LUX SICAV II
Nostalgicum Sàrl137909	SSCP Rotor PV S.C.A
Opera House Music	Tracer Investissement S.A137925
Orange One Real Estate S.A137911	Wanda S.A., SPF
Oraxys Environment 1 S.C.A137914	W-Management S.à r.l
Oraxys Environment 1 S.C.A137952	YLP S.à r.l
Panattoni Luxembourg Directorship II S.à	
r.l	



Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129433/10.

(140146222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

GFRI 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129440/10.

(140147050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan consolidé au 31 Août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014129529/13.

(140146607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

JAS Forwarding Worldwide Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargocenter.

R.C.S. Luxembourg B 159.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129534/9.

(140146998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 151.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société privée à responsabilité limitée, MULTISERWIS SP. Z.O.O., avec siège social à ul. Prudnicka 40, PL 47-300 KRAPKOWICE, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129632/12.

(140146881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.839.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014129554/13.

(140146589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Laser Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 107.956.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129561/10.

(140146915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

W-Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxbroker S.à r.l.).

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 150.315.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.08.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014129573/11.

(140146957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129691/10.

(140146258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129705/10.

(140146408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Profiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire en date du 25 juillet 2014

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 25 juillet 2014, il a été pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., inscrite au RCSL sous le numéro B142674 avec siège social au 29, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusque l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129700/14.

(140146737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129704/10.

(140146407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jasmin Rossler.

Référence de publication: 2014129674/10.

(140146702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

M&M Associé, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 183.179.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129584/10.

(140146596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

S.C.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 95.691.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129732/10.

(140147086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



M.B.&A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129583/10.

(140146897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Nostalgicum Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 50, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 144.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129647/10.

(140147007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Les comptes annuels de la société PEF EBC Investment S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129687/10.

(140146949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.945.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représenté par Catherine Delsemme dûment autorisée

Référence de publication: 2014129672/12.

(140146845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Panattoni Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.841.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Panattoni Lux I Sàrl

Représenté par Catherine Delsemme dûment autorisée

Référence de publication: 2014129670/12.

(140146847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Opera House Music, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.033.

Les statuts coordonnés au 01/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014129660/12.

(140146665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.846.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship II Sarl

Représenté par Catherine Delsemme dûment autorisée

Référence de publication: 2014129671/12.

(140146846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Mava Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014129599/10.

(140146390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129690/10.

(140146255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129756/10.

(140146450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Polyusus Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.198.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance ce des tiers que l'adresse professionnelle de Mr. Felix ROHNER, gérant A de la société, a été transférée au 17, Grabenstrasse, CH - 6340 BAAR, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129679/12.

(140146471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Peakside Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.630.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 August 2014.

Declan McGrath

Gérant B

Référence de publication: 2014129676/13.

(140146661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Parques Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Août 2014.

Parques Luxco S.à.r.l.

lack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014129675/14.

(140146934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Orange One Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1 er juillet 2014

Acceptation de la nomination de Monsieur Armando DONAZZAN, né à Bassano del Grappa, le 29 mai 1970, demeurant au 6, Via Tasso, CH-6900 Lugano, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Pour la société

ORANGE ONE REAL ESTATE S.A.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2014129662/15.

(140146452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014129585/10.

(140146500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014129586/10.

(140146501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Skinprotect AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.712.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129744/9.

(140146285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Sherood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.701.

Société anonyme dont la refonte des statuts a été effectuée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 769 du 15 avril 2006

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129762/11.

(140146709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SP - LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014129778/14.

(140146964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 141.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Août 2013.

Shortlands Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Manager

Référence de publication: 2014129763/14.

(140146273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Sisvel International, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SISVEL INTERNATIONAL

Référence de publication: 2014129766/10.

(140146543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Rhapsody Investments (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.202.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1 er Août 2014

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet le 1 er Août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014129727/12.

(140146704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.287.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129731/9.

(140146355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Roproperties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.590.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129715/9.

(140146884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129664/10.

(140146516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129706/10.

(140146493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

SSCP Rotor PV S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.329.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69078 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129782/10.

(140146368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Q Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.106,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugéne Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014129702/12.

(140146341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 juillet 2014.

Laurence Macors

Gérante

Référence de publication: 2014129739/12.

(140146701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.



YLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 189.506.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lilian Holdings S.A., having its registered office at 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, in course of registeration with the Registre de Commerce et des Societes under number B, incorporated on July 22 $^{\rm nd}$, 2014, here represented by Corinne PETIT, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, dated 28 $^{\rm th}$ July 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of YLP S.à r.l.. (hereinafter the "Company").
- Art. 2. The object of the Company is the provision of all services relating directly or indirectly to the exercise of the accounting profession (expert comptable), as those services are defined in section 1 of the Act of 10 June 1999 and held by Member of the Institute of Chartered Accountant in Luxembourg, excluding governed by the Law on the financial sector and auditor within the meaning of the Act of 28 June 1984 activities.

The company also has the object regarding the provision of all domiciliation services and administration services to Luxembourg or foreign companies, in accordance with the provisions of the Act of 31 May 1999 regulating the activities of domiciliation.

The Company is also has the object for the taking, and where appropriate, the sale/transfer of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and management of such holdings. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or otherwise and, if necessary, sell, transfer or dispose of any securities, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or business. It may also invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement, issuing promissory notes, bonds and securities and instruments of any other kind. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or part of its assets to secure its own obligations and those of any other company and, in general, in favor and in favor of any other company or person. In any event, the Company may not carry out any regulated financial sector without having obtained the necessary authorization activity.

The Company may use any techniques and instruments for efficient management of its investments and protection against credit risks, currency fluctuations, fluctuations in interest rates and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions involving real or personal property which directly or indirectly favor or relate to its object.

- **Art. 3.** The company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.



Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at EUR 12.500 (Twelve thousand Five hundred Euro), represented by 12.500 (Twelve thousand Five hundred shares) shares having a nominal value of EUR 1 (One Euro) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

- **Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A manager (s) and class B manager(s). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, but in the event the General Meeting of the Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of all class A Directors, together with all class B Directors (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all of the managers present or represented.



A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- **Art. 15.** The Company's fiscal year starts on the 1 st of January of each year and terminates on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st , 2014.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Lilian Holdings S.A, prenamed.



All the shares have been totally paid up so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at one (1) and is appointed as sole manager for an indefinite period:
- Mr. Nicholas Procopenko, Manager, born on 10 April 1981 in the United States of America, residing at 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
 - 2. The registered office is established at 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La soussignée Lilian Holdings S.A., établie et ayant son siège social à 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B, constituée le 22 juillet 2014, ici représentée par Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 28 juillet 2014.

La procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de YLP S.à r.l. (ci-après, la "Société").
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1 de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptable au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les provisions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

La Société a également pour objet la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de



charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.
- **Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet l'article 12 ont été respectées.



Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou des gérant(s) de la classe A et un ou des gérant(s) de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, mais dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et de classe B), la Société ne sera valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants de classe A, avec tous les gérants de classe B (y compris par voie de représentation).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par tous des gestionnaires présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gérant peut également participer à une réunion du conseil de gérance par appel-conférence, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée pour être tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendront au siège social de la Société et doivent être signés par les responsables présents, ou par le président du conseil de gérance, s'il a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront attachées au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à



l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Lilian Holdings S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1) et est nommé en tant que gérant unique:
- Mr. Nicholas Procopenko, gérant, né le 10 avril 1981 aux Etats-Unis, demeurant à 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2014. LAC/2014/37239. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130991/361.

(140147971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Wanda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.526.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le douze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:



D.A.L. Holding S.A., SPF, société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 17995.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 août 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «WANDA S.A., SPF» (ciaprès la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
 - Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après.

- **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:
 - d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
 - d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
 - accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS EUROS (€ 300.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mercredi du mois de juin à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.



Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.



Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:
- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre.
- **Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- **Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération du capital social

Toutes les mille (1.000) actions ont été souscrites par D.A.L. Holding S.A., SPF, préqualifiée.



Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Résolutions de l'associe unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- Monsieur Gernot KOS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
 - Monsieur Robert BECKER, administrateur de société, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121.820.

- 4. Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 août 2014. Relation: ECH/2014/1534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130984/206.

(140148349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Tracer Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.585.

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consoeur dûment empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TRACER INVESTISSEMENT S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127585, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1282 du 27 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.



L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37756. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130950/53.

(140148072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Finepoint Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.593.147,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.129.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Finepoint Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405496 (the Sole Shareholder),

represented by Clémence Colson, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-infact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Finepoint Capital Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy



of Luxembourg, having a share capital of USD 375,779, with its registered office at 24, rue Beaumont, 2 ème étage, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 189.129 (the Company).

- II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
- (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,217,368 (one million two hundred seventeen thousand three hundred and sixty-eight United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 375,779 (three hundred seventy-five thousand seven hundred and seventy-nine United States dollars) to USD 1,593,147 (one million five hundred ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) by way of the issuance of 1,217,368 (one million two hundred seventeen thousand three hundred and sixty-eight) new shares (the New Shares) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each;
 - (iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;
- (iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;
- (v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
 - (vi) Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1,217,368 (one million two hundred seventeen thousand three hundred and sixty-eight United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 375,779 (three hundred seventy-five thousand seven hundred and seventy-nine United States dollars) to USD 1,593,147 (one million five hundred ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) by way of the issuance of the New Shares in exchange for a contribution in cash (the Contribution) in the amount of USD 1,217,368.43 (one million two hundred seventeen thousand three hundred sixty-eight United States dollars and forty-three cents).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of USD 1,217,368.43 (one million two hundred seventeen thousand three hundred sixty-eight United States dollars and forty-three cents).

The value of the Contribution shall be allocated as follows:

- (a) an amount of USD 1,217,368 (one million two hundred seventeen thousand three hundred sixty-eight United States dollars) of the Contribution is allocated to the share capital account of the Company; and
- (b) an amount of USD 0.43 (forty-three cents of the United States dollars) of the Contribution is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at USD 1,593,147 (one million five hundred ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) represented by 1,593,147 (one million five hundred ninety-three thousand one hundred and forty-seven) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of USD 1 (one United States dollar) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT

Finepoint Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405496 (l'Associé Unique),

représenté par Clémence Colson, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Finepoint Capital Partners II, S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 375.779 USD, son siège social 24, rue Beaumont, 2 ème étage, L-1219 Luxembourg avec, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.129 (la Société).
 - II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
 - (i) renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.217.368 USD (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 375.779 USD (trois cent soixante-quinze mille sept cent soixante dix-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique) à 1.593.147 (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante sept dollars des Etats Unis d'Amérique) par l'émission de 1.217.368 (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune;
 - (iii) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;
- (iv) modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;
- (v) modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et
 - (vi) divers.
 - III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 1.217.368 USD (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 375.779 USD (trois cent soixante-quinze mille sept cent soixante dix-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique) à 1.593.147 USD (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante sept dollars des Etats Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en numéraire (l'Apport) d'un montant de 1.217.368,43 USD (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique et quarante trois cents).



Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 1.217.368,43 USD (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique et quarante trois cents).

La valeur de l'Apport sera allouée comme suit:

- (a) un montant de 1.217.368 USD (un million deux cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) de l'Apport est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (b) un montant de 0,43 USD (quarante trois cents de dollars des Etats-Unis d'Amérique) de l'Apport est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 1.593.147 USD (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante sept dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 1.593.147 (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante sept) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrite et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Colson, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 14 août 2014. Relation: EAC/2014/11156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131231/159.

(140149085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.778.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Thibault ADRIEN, manager, born on December 27, 1978 in Dijon (France), with professional address in NY-10013 New York, 3, Lispenard Street (United States of America);
- 2) Mr. Julien FABRE, managing director, born on July 15, 1974 in Perpignan (France), with professional address in F-75008 Paris, 3, Avenue de Friedland (France); and
- 3) Mr. Louis VILLA, asset manager, born on March 9, 1975 in Paris (France), with professional address in W1S 2LL London, 11-13 Clifford Street (United Kingdom).

All are here represented by Mrs. Yasmina MICHAU, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Proxy-holder"), by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:



- That the private limited liability company "Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 164778, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on October 20, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3209 of December 29, 2011,

and that the articles of association (the "Articles"), have not been amended since;

- That the appearing persons are the sole actual partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Partners decide to amend the corporate purpose and to subsequently give article 2 of the Articles the following wording:

"Art. 2. The object of the Company is to act as managing general partner (associé gérant commandité) and as such to ensure the management and administration of Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A. a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of Lafayette Housing Recovery II S.C.A. a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (together the SCAs) and as the case may be of other partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions) to be created in the future.

The Company may in addition provide to the SCAs its secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulation and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also invest its funds in any assets permitted by Luxembourg law and consistent with its purpose.

The Company may contract any form of borrowing and issue bonds, debentures and any other debt instruments within the limits of the law."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Thibault ADRIEN, gérant, né le 27 décembre 1978 à Dijon (France), avec adresse professionnelle à NY-10013 New York, 3 Lispenard Street (Etats-Unis d'Amérique);
- 2) Monsieur Julien FABRE, directeur général, né le 15 juillet 1974 à Perpignan (France), avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 3 Avenue de Friedland (France); et
- 3) Monsieur Louis VILLA, gestionnaire d'actifs, né le 9 mars 1975 à Paris (France), avec adresse professionnelle à W1S 2LL Londres, 11-13 Clifford Street (Royaume-Uni).

Tous sont ici représentés par Madame Yasmina MICHAU, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Leudelange, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164778, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire



de résidence à Esch-sur-. Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3209 du 29 décembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

"Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé gérant commandité et en tant que tel d'assurer la gestion et l'administration de Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A une société en commandite par actions constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et de Lafayette Housing Recovery II S.C.A. une société en commandite par actions constituées sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg (ensembles les SCAs) et éventuellement d'autres sociétés en commandite par actions qui pourraient être créés dans le futur.

La Société peut de plus fournir aux SCAs son secrétariat, comptabilité et tout autre service autorisé par les lois applicables et règlement et peut prendre toutes les mesures, ainsi que mener toute opération qui peut être jugée utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut aussi investir ses fonds dans tout actif permis par les lois luxembourgeoises et cohérent avec son objet

La Société peut contracter toute forme de prêts et émettre des obligations, et tout autre titre de créance dans les limites de la loi."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mndataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. MICHAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. LAC/2014/34319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014131364/108.

(140149018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten Tag des Monats Juli,

ist vor Uns, der unterzeichnenden Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, der im Besitz der vorliegenden Originalurkunde bleibt,

ERSCHIENEN:

Golding Capital Partners GmbH, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer B 138.005, geschäftsansässig Moehlstraße 7, D-81675 München, hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 21. Juli 2014.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") von "Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l." eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum



Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 129.175 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Henri Hellinckx vom 1. Juni 2007 gegründet und deren Satzung am 1. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 1610, Seite 77257 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 1. Dezember 2009 geändert, welche am 24 März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 894, Seite 42912 veröffentlicht wurde.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen der Alleingesellschafterin gemäß der Vorschriften des Artikels 200-2 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in abgeänderter Fassung, welcher besagt, dass ein Alleingesellschafter einer société à responsabilité limitée die Befugnisse der Gesellschafterversammlung ausübt und die Beschlüsse des Alleingesellschaftersin einem Protokoll festzuhalten sind, schriftlich zu beurkunden:

Tagesordnung

1.1 Zu beschließen, den Artikel 2 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Zweck der Gesellschaft ist es, als Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend der "AIFM") gemäß der Richtlinie 2011/61/EU vom 8. Juni 2011 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend die "AIFM-Richtlinie") und des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend das "AIFMGesetz") und als Verwaltungsgesellschaft für Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Art. 16 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (nachstehend die "OGA") in der jeweils gültigen Fassung zu fungieren.

In dieser Funktion wird die Gesellschaft für die von ihr verwalteten alternativen Investmentfonds (nachstehend die "AIFs") mindestens die Anlageverwaltung, bestehend aus der Portfolioverwaltung und/oder dem Risikomanagement, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft im Rahmen der Verwaltung der von ihr verwalteten AIFs jegliche administrative Tätigkeiten, bestehend aus rechtlichen Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung, Kundenanfragen, Bewertung und Preisfestsetzung, Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften, Führung eines Anlegerregisters, Gewinnausschüttung, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Kontaktabrechnung und Führung von Aufzeichnungen, den Vertrieb sowie jegliche Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten, bestehend aus der Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AIFs und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die die AIFs investiert haben, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft die vorgenannten administrativen Tätigkeiten sowie die Anlageberatung auch für AIFs erbringen, welche die Kriterien des Art. 58 Absatz 3 des AIFM-Gesetzes erfüllen. Die Gesellschaft kann auch jede Tätigkeit im Zusammenhang mit diesen Dienstleistungen ausüben, insbesondere als Gründungsgesellschafter für AIFs fungieren.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft die individuelle Verwaltung einzelner Portfolios - ein-schließlich der Portfolios von Pensionsfonds - mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten sowie als Nebendienstleistung die Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere in Abschnitt B des Anhangs II des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente erbringen. Die Gesellschaft kann in diesem Rahmen insbesondere Beratungsdienstleistungen für AIF oder zugunsten von OGA, die keine AIF sind, erbringen, welche unter anderem Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung einschließen."

- 1.2 Verschiedenes.
- 2. Nach umfänglicher Überprüfung wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, den Artikel 2 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Zweck der Gesellschaft ist es, als Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend der "AIFM") gemäß der Richtlinie 2011/61/EU vom 8. Juni 2011 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend die "AIFM-Richtlinie") und des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend das "AIFMGesetz") und als Verwaltungsgesellschaft für Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Art. 16 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (nachstehend die "OGA") in der jeweils gültigen Fassung zu fungieren.

In dieser Funktion wird die Gesellschaft für die von ihr verwalteten alternativen Investmentfonds (nachstehend die "AIFs") mindestens die Anlageverwaltung, bestehend aus der Portfolioverwaltung und/oder dem Risikomanagement, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft im Rahmen der Verwaltung der von ihr verwalteten AIFs jegliche administrative Tätigkeiten, bestehend aus rechtlichen Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung, Kundenanfragen, Bewertung und Preisfestsetzung, Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften, Führung eines Anlegerregisters, Gewinnausschüttung, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Kontaktabrechnung und Führung von Aufzeichnungen, den Vertrieb sowie jegliche Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten,



bestehend aus der Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AlFs und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die die AlFs investiert haben, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft die vorgenannten administrativen Tätigkeiten sowie die Anlageberatung auch für AlFs erbringen, welche die Kriterien des Art. 58 Absatz 3 des AlFM-Gesetzes erfüllen. Die Gesellschaft kann auch jede Tätigkeit im Zusammenhang mit diesen Dienstleistungen ausüben, insbesondere als Gründungsgesellschafter für AlFs fungieren.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft die individuelle Verwaltung einzelner Portfolios - ein-schließlich der Portfolios von Pensionsfonds - mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten sowie als Nebendienstleistung die Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere in Abschnitt B des Anhangs II des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente erbringen. Die Gesellschaft kann in diesem Rahmen insbesondere Beratungsdienstleistungen für AIF oder zugunsten von OGA, die keine AIF sind, erbringen, welche unter anderem Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung einschließen."

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg Stadt an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, M. SCHAEFFER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 31. Juli 2014. Relation: EAC/2014/10588. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014131258/105.

(140148811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

DRAGOON S.A., Société Anonyme, (anc. DRAGOON Spf S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 180.604.

In the year two thousand fourteen, on the first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) in the form of a family estate management company DRAGOON Spf S.A. (the Company) having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.604, incorporated on September 20 th , 2013, pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 2885 dated November 16 th , 2013, which articles of association have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Marilyn KRECKÉ, employee, professionally residing at the same address as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Liridon ELSHANI, employee, professionally residing at the same address as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau.

The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;



- II. It appears from the attendance list that all of the shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;
 - III. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1) Decision to convert the Company into a Luxembourg Soparfi with effect as of January 1 st, 2014 and subsequent amendment of the object of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.";

- 2) Amendment of the name of the Company from "DRAGOON Spf S.A." into "DRAGOON S.A.";
- 3) Subsequent amendment of the articles 1, 4 and 16 of the articles of association of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to convert the Company into a Luxembourg Soparfi with effect as of January 1 st, 2014 and therefore decides to amend the object of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "DRAGOON Spf S.A." into "DRAGOON S.A.".

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate articles 1, 4 and 16 of the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

"Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "DRAGOON S.A."."



"**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

" **Art. 16.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the articles of association of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French, the English version will be prevailing.

Whereof, the document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société DRAGOON Spf S.A., (ci-après la "Société"), une société anonyme de gestion de patrimoine familiale de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180.604, constituée par un acte authentique reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 2885 du 16 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec même adresse professionnelle, Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société est dûment représentée à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous. L'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations



- III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Décision de convertir la Société en une Soparfi luxembourgeoise avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 et modification subséquente l'objet social de la Société comme suit:

«Le but de la Société est la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entités et la gestion de ces prises de participation. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière des actions, des parts sociales et autres titres, obligations, créances, certificats de dépôts et autre instruments de dettes et de façon plus générale toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité privée ou publique, y compris les sociétés. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marque ou de propriété intellectuelle de toute origine ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des bons, obligations et titres obligataires et toute forme de dettes qui pourront être convertible et/ou titres en capital. La Société pourra prêter des fonds incluant les recettes d'emprunt et/ou l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle pourra donner des garanties et accorder des privilèges à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, garantir, transférer, grever ou donner en gage tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra de façon générale employer toute technique et utiliser tout instrument en relation avec ses investissements dans le but de sa gestion efficace, y compris des instruments et techniques conçues pour protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens mobiliers ou immobiliers, en rapport direct ou indirect avec son objet.»;

- 2) Modification de la dénomination de la Société de «DRAGOON Spf S.A.» en «DRAGOON S.A.»;
- 3) Modification subséquentes des articles 1, 4 et 16 des statuts de la Société; et
- 4) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société en Soparfi, avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 et décide en conséquence de modifier l'objet social comme suit:

«Le but de la Société est la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entités et la gestion de ces prises de participation. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière des actions, des parts sociales et autres titres, obligations, créances, certificats de dépôts et autre instruments de dettes et de façon plus générale toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité privée ou publique, y compris les sociétés. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marque ou de propriété intellectuelle de toute origine ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des bons, obligations et titres obligataires et toute forme de dettes qui pourront être convertible et/ou titres en capital. La Société pourra prêter des fonds incluant les recettes d'emprunt et/ou l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle pourra donner des garanties et accorder des privilèges à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, garantir, transférer, grever ou donner en gage tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra de façon générale employer toute technique et utiliser tout instrument en relation avec ses investissements dans le but de sa gestion efficace, y compris des instruments et techniques conçues pour protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens mobiliers ou immobiliers, en rapport direct ou indirect avec son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «DRAGOON Spf S.A.» en «DRAGOON S.A.».

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler les articles 1, 4 et 16 des statuts de la Société, afin qu'ils prennent la teneur suivante dans leur version française:

- « Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «DRAGOON S.A.».»
- « Art. 4. Le but de la Société est la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entités et la gestion de ces prises de participation. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière des actions, des parts sociales et autres titres, obligations, créances, certificats de



dépôts et autre instruments de dettes et de façon plus générale toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité privée ou publique, y compris les sociétés. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marque ou de propriété intellectuelle de toute origine ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des bons, obligations et titres obligataires et toute forme de dettes qui pourront être convertible et/ou titres en capital. La Société pourra prêter des fonds incluant les recettes d'emprunt et/ou l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle pourra donner des garanties et accorder des privilèges à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, garantir, transférer, grever ou donner en gage tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra de façon générale employer toute technique et utiliser tout instrument en relation avec ses investissements dans le but de sa gestion efficace, y compris des instruments et techniques conçues pour protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens mobiliers ou immobiliers, en rapport direct ou indirect avec son objet.»

« Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que le présent acte (en ce y compris les statuts de la Société) a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et résidences, les personnes précitées ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2014. LAC/2014/37258. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131185/226.

(140148512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Carlton Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.882.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CARLTON PARTICIPATIONS S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG No B 134.882 ayant son siège social à L-1140 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, constituée par acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 29 janvier 2008.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1465 du 16 juillet 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée privée, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L- 1140 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie MAGER, employée privée, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.



Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les onze mille cinq cent treize (11.513) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 1.151.300,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
- 2.- Affectation des administrateurs actuels à leur catégorie respective A.
- 3.- Nomination d'un nouvel administrateur et affectation à la catégorie B.
- 4.- Changement du pouvoir de signature des gérants en fonction de la catégorie.
- 5.- Insertion d'un nouvel alinéa 2 à l'article 6 des statuts et modification de l'article 9.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer un nouvel administrateur

- Monsieur Silvio RANCATI, né le 1 ^{er} mars 1963 à Milan, Italie, demeurant à Barcelone, Espagne, Carrer Muntaner 375, PO 41,

et décide l'affecter à la catégorie B. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale en 2019.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'affecter les administrateurs actuels à leur catégorie respective A et B.

Catégorie A:

- Monsieur Brunello DONATI, né à Lugano, Suisse, le 26 août 1947, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 1, Riva Albertolli,
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, né à Luxembourg le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,
- Madame Nathalie PRIEUR, née le 8 avril 1967 à Trèves, Allemagne, demeurant professionellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Catégorie B:

Monsieur Silvio RANCATI, né le 1 ^{er} mars 1963 à Milan, Italie, demeurant à Barcelone, Espagne, Carrer Muntaner 375, PO 41.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer le pouvoir de signature des gérants en fonction de la catégorie.

Désormais la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précédent, il est inseré un nouvel alinéa 2 à l'article 6 des statuts de la teneur suivante: «Les administrateurs sont de catégorie A et B.

L'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: N. Mager, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. LAC/2013/59324. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131120/80.

(140148704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 185.587.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACO II Investment Company Holding (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at Michell House, AI - The Valley (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.587, incorporated by a deed of 10 March 2014.
- II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
- 3. Approval of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as independent manager of the Company; and
- 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").



- Art. 2. The Company's name is "Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l.".
- Art. 3. The Company's purpose is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and enterprises relating to Aircraft Business;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit in connection with the activities described in this Article 3, including but not limited to the performance of Aircraft Business:
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions in connection with the activities described in this Article 3;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money from its Affiliates in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of



concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers consisting of 3 (three) managers, of whom 1 (one) manager shall at all times be an Independent Manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager. The position of Independent Manager shall immediately become vacant, and the shareholder shall promptly replace such manager with a new Independent Manager, if the person then holding such position ceases to meet the qualifications of an Independent Manager as set forth in the definition thereof.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency. However, no such sub-delegation shall be permitted with respect to any Consent Matter, unless at least one of such agents making any determination with respect to such matters is a person meeting the qualifications set forth in the definition of Independent Manager having familiarity with the agreements which the Company has entered into.

The decisions of the board of managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy, provided that no manager may be a proxy for the Independent Managers unless such manager meets (at such time) the qualifications set forth in the definition of Independent Managers. A manager may represent more than one manager.



The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, the Independent Manager shall always be present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers affirming their approval thereof, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, such Consent Matter shall only be adopted if all of the managers, including the Independent Manager, affirm their approval thereof.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be), provided in case a Consent Matter has been transacted by the board of managers, the Independent Manager or its proxy holder shall additionally sign such minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Aircraft Business

means companies and enterprises relating to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities.

Consent Matter

means any decision taken by the Company (including in its capacity as holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters:

- 1. the winding up of the Company for bankruptcy or otherwise;
- 2. the application by the Company for the benefit of a controlled management, moratorium of payments and composition procedures;
- 3. the winding-up or liquidation of any subsidiary of the Company, whether solvent or insolvent (including any arrangement, adjustment, protection, relief or composition of its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or seeking the entry of an order for relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, in any jurisdiction);
- 4. any increase, decrease or reclassification of the share capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company;
- 5. any proposal to the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company to amend these Articles;
- 6. any amendment of the organizational documents of any subsidiary of the Company, as holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company;
- 7. the transfer of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company;
- 8. any disposal by the Company or any of its subsidiaries of all or substantially all of its assets; and
- 9. any business activity other than as described in Article 3 of these Articles or any business activity by the Company or any of its subsidiaries other than as described in Section 5.02(e) of the Trust Indentures dated on or about 14 February 2014 (each, an "Indenture"), among CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., as managing agent, Wells Fargo Bank, N.A., as trustee and facility agent and Goldman Sachs Bank USA, as liquidity facility provider, pursuant to which CLSec Holdings 1 Limited has issued notes.

Independent Manager

means a person with requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is servicing as an Independent Manager, and has not been for a period of 5 (five) years prior to such appointment (i) an employee, creditor, supplier, manager, contractor, officer or



director of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (i), (ii) the beneficial holder (directly or indirectly) of any equity interests (excluding de minimis ownership interests) of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, (iii) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (iv) a person who Controls (whether directly, indirectly or or otherwise) any creditor, supplier or contractor of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons. The terms "Affiliate", "Control", "Transferor" and "Investor" shall have the meaning set forth in the Indenture.

Art. 13. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

The Company shall not, and the Company shall not permit any of its subsidiaries to, employ or maintain any employees other than as required by any provisions of local law; provided that the managers of the Company and any trustee, director or manager of any of the Company's subsidiaries (or any person serving on any committee appointed by such) shall not be deemed to be employees.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Sole Shareholder

Art. 16. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.



Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.



Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as independent manager of the Company with immediate effect:

Mrs. Virginia Strelen, born in Bergisch Gladbach, Germany on 30 May 1977 residing at 15 rue Edward Steichen, 4 th Floor, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company.

The independent manager shall serve for an undetermined duration. Mrs. Virginia Strelen has accepted through a letter of acceptance its mandate for an undetermined duration.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company constituée et existant sous la loi d'Anguilla, enregistrée au Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social sis à Michell House, AI - The Valley (l'"Associé Unique");

ici dûment représentée par Madame Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.587 (la «Société»), constituée suivant acte du 10 mars 2014.
- II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
 - III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Modification et refonte des statuts de la Société;
- 3. Approbation de la nomination de Mme Virginia Strelen en qualité de gérant indépendant de la Société; et
- 4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915



sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relatives aux Entreprises Aériennes;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile en relation avec les activités décrites à l'Article 3, y compris sans limitation la réalisation d'Entreprise Aérienne;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres en relation avec les activités décrites à l'Article 3;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds des Affiliées de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- (7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales "inter vivos" à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le cas d'un associé unique



ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société, un tel accord ne sera toutefois pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) gérant(s), dont 1 (un) gérant doit être à tout moment un Gérant Indépendant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants sont nommés, et leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants (le cas échéant) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant. La fonction de Gérant Indépendant devient immédiatement vacant, et l'associé doit remplacer rapidement le gérant par un nouveau Gérant Indépendant, si la personne tenant cette fonction cesse de remplir les conditions d'un Gérant Indépendant tel que définit.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut, à tout moment, sous déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces mandataire (s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Cependant, aucune sous-délégation n'est autorisé à l'égard de toute Décision Réservée, sauf si au moins l'un de ces mandataires devant prendre une décision à l'égard de ces questions est une personne réunissant les conditions énoncées dans la définition du Gérant Indépendant et a connaissance des transactions que la société a conclu.

Les décisions du conseil de gérance sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance. Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter en tant que son/sa mandataire, pour autant



qu'aucun gérant ne peut être mandataire du Gérant Indépendant à moins que ce gérant ne réponde (à ce moment là) aux qualifications énoncées dans la définition de Gérant Indépendant. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, prévu dans le cas où une Décision Réservée doit être traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant doit toujours être présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, prévu dans le cas où une Décision Réservée doit être traitée par le conseil de gérance, une telle Décision Réservée ne doit être adoptée que si tous les gérants, y compris le Gérant Indépendant, affirment leur approbation.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou le président pro tempore (le cas échéant), prévu dans le cas où une Décision Réservée a été traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant ou son mandataire doit signer en outre ce procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en assemblée. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les termes en majuscule mentionnés ci-dessus ont la signification suivante:

Entreprise Aérienne

désigne les sociétés et les entreprises liées à l'acquisition, la possession, la conversion, la détention, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou l'aliénation de toute autre manière d'aéronefs, de moteurs d'avion, d'avions ou des parties de moteurs d'avions, et toutes activités accessoires, et la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de quelque entité qui se livre à de telles activités.

Décision Réservée

désigne toute décision prise par la Société (y compris en sa qualité de détenteur d'actions, des intérêts de membre, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation dans une filiale de la Société) en relation avec l'une des questions suivantes:

- 1. la liquidation de la Société en cas de faillite ou pour une autre raison;
- 2. la demande par la Société au profit d'une gestion contrôlée, moratoire des paiements et procédure de composition;
- 3. la dissolution ou liquidation d'une filiale de la Société, qu'elle soit solvable ou insolvable (y compris tout arrangement, ajustement, protection, assistance ou composition de ses dettes en vertu d'une loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou de réorganisation ou de protection des débiteurs, ou toute saisine pour obtenir une ordonnance d'aide ou la nomination d'un curateur, fiduciaire ou autre représentant occupant des fonctions semblables pour elle ou pour une partie importante de ses biens, sur quelque territoire que ce soit);
- 4. toute augmentation, diminution ou reclassement du capital d'une filiale de la Société ou l'émission d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société;
- 5. toute proposition à l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) de la Société à modifier les statuts;
- 6. toute modification des documents constitutifs d'une filiale de la Société, en tant que détenteur des actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société;
- 7. le transfert d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de capital dans une filiale de la Société;
- 8. toute cession par la Société ou une de ses filiales de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; et
- 9. toute activité autre que celles décrites à l'Article 3 de ces Statuts ou de toute activité par la Société ou une de ses filiales autres que celles décrites au paragraphe 5.02 (e) des actes de fiducie daté du 14 février 2014 (chacune, une "Contrat d'Emission"), entre CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., au en qualité de gestionnaire, Wells Fargo Bank, N.A., en qualité de fiduciaire au contrat de prêt et Goldman Sachs Bank USA, en tant que fournisseur de facilité de liquidité, aux termes de laquelle CLSec Holdings 1 Limited a émis des titres de dette.



Gérant Indépendant

désigne une personne disposant des connaissances requises de l'industrie de l'aviation et de l'expérience dans les affaires et la finance qui n'est pas au moment de sa nomination, ou à tout moment lorsque cette personne sert en tant que Gérant Indépendant, et n'a pas été pendant une période de 5 (cinq) ans avant cette nomination (i) un employé, un créancier, prestataire, gérant, sous-traitant, dirigeant ou administrateur d'un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur ou une Affiliée de ces personnes, ou un conjoint, ou personne liée à (mais pas d'un degré plus éloigné que cousins germains) une personne visée au point (i), (ii) le bénéficiaire (directement ou indirectement) de titres de capital (à l'exclusion de participations de minimis) d'un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un détenteur d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un investisseur ou d'une Affiliée de chacune de ces personnes, (iii) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autrement) un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un titulaire d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de ces personnes ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes ou (iv) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autre) tout créancier, fournisseur ou entrepreneur de tout Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de chacune de ces personnes, ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes. Les termes "Affiliée", "Controle", "Cédant" et "Investisseurs" ont le sens défini dans les Contrats d'Emission.

Art. 13. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société ne doit pas employer ou maintenir des employés autres que ceux imposés par les dispositions de la loi locale, ni autoriser une de ses filiales à le faire; étant entendu que les gérant de la Société, ainsi que tout curateur, administrateur ou gérant de l'une des filiales de la Société (ou toute personne siégeant à un comité nommé par une filiale) ne sont pas considérés comme employés.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.



Associé Unique

Art. 16. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 17.** L'exercice social commence 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, tel que modifié à tout moment, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.



La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat:

Madame Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne le 30 mai 1977 résidant à 15 rue Edward Steichen, 4 ème Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, en tant que gérant indépendant de la Société.

Le gérant indépendant sera nommé pour une durée indéterminée. Mme Virginie Strelen a accepté par une lettre d'acceptation son mandat pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous notaire, le présent acte. Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 14 août 2014. Relation: EAC/2014/11146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131026/675.

(140149089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Kival International S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. Kival Spain S.C.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.847.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KIVAL SPAIN S.C.A.", une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161847, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 2174 du 15 septembre 2011,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Harald CHARBON, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et
 - Madame Annick AMOA, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:



Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination sociale en "KIVAL INTERNATIONAL S.C.A." et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 1 des statuts;
 - Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que sur l'intégralité du capital social, 210.368 actions étant présentes l'Assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "KIVAL INTERNATIONAL S.C.A." et de modifier subséquemment le dernier alinéa de l'article 1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 1 er. (dernier alinéa). La Société adopte la dénomination de "KIVAL INTERNATIONAL S.C.A."."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. CHARBON, F. CAVALLINI, A. AMOA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. LAC/2014/35789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131355/58.

(140149175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Gosse-Boggian Peinture s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 185.511.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.08.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014129684/11.

(140146939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69065 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129666/10.

(140147029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck